

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 4 août 2026 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :

Les conseillers/conseillères : Andrée Marcoux, Jason Nadeau, Olivier Lachance, Martin Paré et Mylène Grimard.

Est absent : le conseiller Monsieur François Paré.

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur François Paré, maire.

Est également présente, Madame Isabelle Lessard, greffière-trésorière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, François Paré, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2026-08-5012

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
 - Anniversaire du mois : François Paré (maire)
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026
4. Étude et adoption des comptes
5. Dépôt du 2^e projet de règlement 2026-07-306 amendant le règlement de zonage 90-70-156
6. Lecture de la correspondance
 - 6.1. Bilan incendie et premiers répondants
7. Voirie
8. Suivi des dossiers
9. Compte rendu des comités
 - 9.1. Loisirs et culture
10. Divers
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Mme Andrée Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté et que le point divers demeure ouvert.

Adoptée

2026-08-5013

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2026

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 au moins 48 heures avant la tenue des présentes et les membres du conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Martin Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 7 juillet 2026 soit adopté.

Adoptée

2026-08-5014

4. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE des listes de comptes et de dépenses ont été préparées;

ATTENDU QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

ATTENDU QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Jason Nadeau et résolu à l'unanimité d'approuver et payer un montant de 143 268.05 \$ pour pourvoir aux comptes à payer présentés, sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous toute autre forme que ce soit.

Adoptée

2026-08-5015

5. DÉPÔT DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT 2026-07-306 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 90-70-156

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus est assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE la majorité du territoire de la municipalité se trouve en zone agricole permanente, donc assujettie à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1)

ATTENDU QUE le tout premier règlement de zonage a été adopté par la municipalité en 1990;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier la marge de recul avant de 15 mètres passant à 10 mètres pour faciliter l'implantation des constructions en bordure de la route;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier la norme encadrant les escaliers avant des bâtiments afin d'adapter la réglementation aux bâtiments déjà existants;

ATTENDU QUE les dispositions présentées sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 7 juillet 2026;

ATTENDU QU'UN premier projet du présent règlement a été adopté lors de la séance du 7 juillet 2026;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu à Sacré-Cœur-de-Jésus le 4 août 2026;

Il est proposé par le conseiller M. Jason Nadeau,
Et résolu à l'unanimité

Que le deuxième projet de règlement numéro 2026-07-306 amendant le règlement de zonage numéro 90-07-156 soit adopté, tel que déposé

Adoptée

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

6.1. BILAN INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS

La lecture du bilan incendie et premiers répondants du mois de juin est fait par le conseiller, M. Jason Nadeau

7. VOIRIE

Aucun sujet n’a été discuté

8. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun sujet n’a été discuté

9. COMPTE RENDU DES COMITÉS

9.1. LOISIRS ET CULTURE

La conseillère, Mme Andrée Marcoux, informe de nouveau les citoyens de la tenue de l’événement familial qui aura lieu ce vendredi, 7 août 2026, sous la forme d’un 5 à 7 au Sentier des mineurs.

10.DIVERS

Aucun sujet n’a été discuté

11.PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont eu l’opportunité de poser leurs questions.

Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2026-08-5016

12.LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller M. Olivier Lachance et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

____ **SIGNÉ** ____
François Paré
Maire

____ **SIGNÉ** ____
Isabelle Lessard
Greffière-trésorière adjointe

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d’acquitter les dépenses de la résolution suivante : 2026-08-5014.

« Je, François Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».